



Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

VILLA NOAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A la collectivité des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation des œuvres d'art a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe aux états financiers. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par Les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Autre information

Le Conseil d'Administration de l'Association étant convoqué le 8 octobre 2019, soit le même jour que l'Assemblée Générale, le délai légal minimum de 15 jours entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée permettant l'information des membres de l'Association n'a pu être respecté.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 octobre 2019

Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Stéphane LAMBERT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	382 825	56 549	326 276	265 742	60 534	22. 78
	Installations techniques Matériel et outillage	25 325	17 603	7 722	686	7 036	NS
	Autres immobilisations corporelles	806 152	317 015	489 137	468 374	20 763	4. 43
	Immobilisations en cours	287 570		287 570		287 570	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 123		3 123	3 095	28	0. 90
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	475		475	75	400	533. 33
	Total I	1 505 471	391 167	1 114 304	737 972	376 332	51. 00
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	226 332	184 461	41 871	57 821	15 951-	27. 59-
	Marchandises	53 264		53 264	59 097	5 833-	9. 87-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 065		6 065		6 065	
	Autres créances	462 178		462 178	395 786	66 392	16. 77
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	391 898		391 898	445 105	53 208-	11. 95-
	Charges constatées d'avance (3)	124 310		124 310	189 977	65 667-	34. 57-
	Total III	1 264 046	184 461	1 079 585	1 147 786	68 201-	5. 94-
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 769 517	575 628	2 193 889	1 885 758	308 130	16. 34

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	390 637	370 639	19 998	5.40
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	190 388	137 395	52 993	38.57
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	297 234	52 993	244 241	460.90
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	213 768	225 021	11 253	5.00
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	116 784	405 273	288 489	71.18
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (1)	Total III				
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	497 456	350 199	147 257	42.05
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 368	642 684	356 684	55.50
	Dettes fiscales et sociales	101 054	77 603	23 451	30.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	374 228	165 000	209 228	126.80
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	105 000	245 000	140 000	57.14
	Total IV	2 077 105	1 480 486	596 619	40.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 193 889	1 885 758	308 130	16.34

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 972 105 1 235 486

497 456 350 199

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	110 040		70 651		39 389	55.75
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 807 500		1 901 000		93 500-	4.92-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	99 965		133 872		33 907-	25.33-
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	2 149 684		1 454 732		694 951	47.77
Total I	4 167 189		3 560 256		606 933	17.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	85 749		77 323		8 425	10.90
Variation de stock (marchandises)	5 833		23 962-		29 794	124.34
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	97 934-		128 399-		30 465	23.73
Autres achats et charges externes	3 428 182		3 253 872		174 310	5.36
Impôts, taxes et versements assimilés	24 661		20 932		3 729	17.82
Salaires et traitements	461 485		419 505		41 980	10.01
Charges sociales	178 003		157 533		20 469	12.99
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	45 434		34 466		10 968	31.82
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	113 884		70 577		43 307	61.36
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	78 274		53 984		24 290	45.00
Total II	4 323 571		3 935 833		387 738	9.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	156 382-		375 577-		219 195	58.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	48	39	9	23. 13
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	48	39	9	23. 13
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	15 445	2 601	12 844	493. 84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 445	2 601	12 844	493. 84
2. Résultat financier (V-VI)	15 397-	2 562-	12 835-	501. 07-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	171 779-	378 139-	206 360	54. 57
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 253	11 253		
Reprises sur provisions et transferts de charges		314 424	314 424-	100. 00-
Total VII	11 253	325 677	314 424-	96. 54-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	126 147	531	125 616	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 562		10 562	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	136 708	531	136 177	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	125 455-	325 146	450 601-	138. 58-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 178 490	3 885 972	292 518	7. 53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 475 724	3 938 964	536 759	13. 63
Solde intermédiaire	297 234-	52 993-	244 241-	460. 90-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	297 234-	52 993-	244 241-	460. 90-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 193 888.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 167 188.58 Euros et dégageant un déficit de 297 233.88- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les travaux de réhabilitation du Château Saint Pierre, suite à l'incendie intervenu en octobre 2016, ont été entrepris durant l'année 2018 et se termineront durant l'année 2019. Les coûts générés sur 2018 ont été constatés en immobilisations en cours pour un montant de 287 570 €.

En 2018 l'association Villa Noailles a célébré :

- le 3ème Festival International d'Architecture d'Intérieur à Toulon
- le 3ème concours d'Accessoires de Mode

Les événements habituels ont été prorogés sur l'exercice 2018 tels que :

- le 33ème Festival International de Mode
- le 13ème Festival International de Design
- le 8ème Festival des Enfants "Les Pitchouns"

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- stock de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- aménagement des constructions 30 ans
- agencements de 5 à 10 ans
- matériel et outillage de 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé.
- des oeuvres d'art qui sont portées à l'actif dans un sous-compte "218" ne sont pas amorties.

Position prise suite à la valorisation du stock de catalogues des années antérieures :

- Le stock de catalogues a été valorisé au coût de revient, soit 226 332.13 € au 31 décembre 2018.
- Ce stock a été déprécié par voie de provision pour tenir compte de sa valeur actuelle estimée à la date de clôture. En application de ce principe, une dotation aux provisions pour dépréciation de stock de catalogues, relative aux années 2012 à 2017, a été comptabilisée pour un montant de 113 884.19 € au 31 décembre 2018. La provision pour dépréciation des stocks de catalogues s'élève à 184 461€ au 31 décembre 2018 soit un taux de dépréciation égal à 81% de la valeur brute des stocks.

Oeuvres d'arts reçues à titre gratuit :

Conformément à l'ANC n°2009-17 en date du 10 novembre 2009 et depuis l'exercice 2016, les dons d'oeuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé par la contrepartie du compte 1025 "Fonds associatifs", l'association relevant du règlement CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations. Le montant des dons d'oeuvres d'arts s'élève à 391 k€ au 31 décembre 2018 contre 371 k€ au 31 décembre 2017.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des oeuvres d'art: seules les oeuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisées à l'actif. Ces oeuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes:

- Prix d'acquisition par le donateur
- Prix du marché
- Valeur d'assurance chez le donateur
- Prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des oeuvres.

La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

Autres créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constatée.

Provisions : les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et rendus probables par des événements survenus ou en cours, entraînent la constitution de provisions.

Subvention d'investissement : elles font l'objet d'un étalement en résultat exceptionnel sur une même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

Informations générales complémentaires

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle. La communauté d'agglomération a transmis le 5 février 2018 à l'association le montant de ses contributions, détaillée en quatre parties :

- moyens humains : 535 k€ (sur la base des coûts de l'année 2017)
- biens immobiliers et mobiliers : 12 k€ (sur la base des coûts de l'année 2016)
- frais de fonctionnement : 126 k€ (sur la base des coûts de l'année 2016)
- opération "la culture vous transporte" (bus) : 19 k€ (sur la base des coûts de l'année 2016)

A la date d'arrêté des comptes, la communauté n'a pas transmis le montant de ces frais au titre de 2018.

Autres informations générales complémentaires

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice concerne uniquement la vente de marchandises pour un montant total de 110 040 €

Autres produits

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 1 807 500 € (compte 74) au titre de l'année 2018 et les autres produits d'exploitation (compte 75) s'élèvent à un montant de 2 149 683 € (dont 2 073 692 € au titre du mécénat).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	260 861		
Installations générales agencements aménagements des constructions	32 397		98 640
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 896		7 429
Installations générales agencements aménagements divers	105 441		1 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	664 383		34 756
Immobilisations corporelles en cours			287 570
TOTAL	1 080 978		429 968
Autres titres immobilisés	3 095		28
Prêts, autres immobilisations financières	75		400
TOTAL	3 170		428
TOTAL GENERAL	1 084 148		430 396

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			260 861	260 861
Installations générales agencements aménagements constr.		9 073	121 964	121 964
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			25 325	25 325
Installations générales agencements aménagements divers			107 013	107 013
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			699 139	699 139
Immobilisations corporelles en cours			287 570	
TOTAL		9 073	1 501 873	1 214 303
Autres titres immobilisés			3 123	3 123
Prêts, autres immobilisations financières			475	475
TOTAL			3 598	3 598
TOTAL GENERAL		9 073	1 505 471	1 217 901

Les acquisitions d'immobilisations concernent majoritairement les travaux de rénovation des locaux destinés à accueillir la Design Parade sur la commune de TOULON, certaines oeuvres artistiques et les travaux de réhabilitation du château Saint-Pierre (immobilisation en cours).

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	23 686	8 687		32 373
Installations générales agencements aménagements constr.	3 830	20 790	444	24 176
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 210	393		17 603
Installations générales agencements aménagements divers	91 558	5 709		97 267
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	209 891	9 856		219 747
TOTAL	346 176	45 434	444	391 167
TOTAL GENERAL	346 176	45 434	444	391 167

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 687				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 790				
Instal.techniques matériel outillage indus.	393				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 709				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 856				
TOTAL	45 434				
TOTAL GENERAL	45 434				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	370 639		19 998		390 637
Réserves :					
Report à nouveau	137 395	52 993		0	190 388
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 993	52 993		297 234	297 234
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	225 021			11 253	213 768
Provisions réglementées					
TOTAL I	405 273		19 998	308 487	116 784

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	70 577	113 884			184 461
TOTAL	70 577	113 884			184 461
TOTAL GENERAL	70 577	113 884			184 461
Dont dotations et reprises d'exploitation		113 884			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	475	475	
Autres créances clients	6 065	6 065	
Divers état et autres collectivités publiques	168 041	168 041	
Débiteurs divers	294 136	294 136	
Charges constatées d'avance	124 310	124 310	
TOTAL	593 028	593 028	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	497 456	497 456		
Fournisseurs et comptes rattachés	999 368	999 368		
Personnel et comptes rattachés	27 924	27 924		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 130	73 130		
Autres dettes	374 228	374 228		
Produits constatés d'avance	105 000	105 000		
TOTAL	2 077 105	2 077 105		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	172 679
Total	172 679

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 608
Dettes fiscales et sociales	75 942
Total	237 551

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	124 310
Total	124 310
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	105 000
Total	105 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 253	
Total	11 253	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES AMENDES FISCALES	170	6712000
- REEDITIO+LANCE LIVRE CH & ML DE NOAILLES	125 976	6718000
- CESSIONS/REBUS IMMOBILISATION	8 630	6750000
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 932	6780000
Total	136 708	

Transferts de charges

Nature	Montant
AIDE CAE	27 372
COUT REGIS LAUGIER/CONVENTION TPM	68 685
TRANSFERTS DE CHARGES DIVERS	3 907
Total	99 964